



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réseaux

Question écrite n° 60528

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le constat dressé page 15 du rapport d'information sur « La Télévision numérique et les télévisions publiques » de Jean-Marie Le Guen. Il est en effet précisé qu'un tiers des Français seraient réfractaires à l'achat d'un micro-ordinateur. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ce que ce constat lui inspire.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire constate dans son rapport d'information sur « la télévision numérique et les télévisions publiques » qu'un tiers des Français sont réfractaires à l'achat d'un micro-ordinateur. Par ailleurs, il relève que « seulement 30 % des foyers français sont équipés en micro-ordinateur ». Il est vrai que les Français se sont équipés plus tardivement en micro-informatique et n'ont pas une culture de l'Internet aussi développée que leurs homologues d'Europe du Nord. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a fait de l'accès à la société de l'information pour tous les citoyens une de ses priorités depuis le lancement en 1997 du Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI). Néanmoins, le taux d'équipement en micro-ordinateur n'est pas la seule donnée à prendre en compte pour juger la position française. Si un tiers des foyers français sont équipés d'un ordinateur, les trois quarts des cadres, 60 % des professions intermédiaires et 40 % des employés ont accès sur leur lieu de travail à un micro-ordinateur, selon l'enquête annuelle 1997-1998 de l'UFB-Locabail. Parallèlement, de nombreux lieux permettent aujourd'hui l'accès et l'utilisation de micro-ordinateurs et de l'Internet à un moindre coût. Depuis 1998, l'équipement informatique et les connexions à l'Internet dans l'enseignement se sont généralisés : 100 % des lycées, 91 % des collèges et 50 % des écoles sont désormais connectés à l'Internet. En outre, le développement de « cybercafés » ainsi que celui de formules locatives de micro-ordinateurs se développant sur le modèle de la téléphonie mobile, favorisent l'accès à l'informatique aux personnes qui ne pourraient pas ou ne souhaiteraient pas acheter un ordinateur. Une mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique, à l'Internet et au multimédia a été créée le 1er décembre 2000 afin notamment de favoriser l'accès et la formation à la micro-informatique sur tout le territoire français via des points d'accès publics. Cette mission s'est fixé notamment pour objectif de mettre en place d'ici à 2003, 7 000 accès publics dans les bibliothèques, les bureaux de poste, les agences pour l'emploi, les centres d'information pour la jeunesse, mais aussi les mairies ou les lieux associatifs. Parmi eux, 2 500 espaces publics numériques offriront un accès gratuit au multimédia sous l'encadrement de formateurs. Pour sa part, le ministère de la culture et de la communication a encouragé l'accès et la formation du public à l'Internet par la création de 150 Espaces cultures multimédia (ECM) sur l'ensemble du territoire national. Ces ECM, développés au sein de structures culturelles ou socioculturelles existantes, mènent un travail d'initiation et d'animation, seuls ou en partenariat avec d'autres structures culturelles. Même si l'achat d'un ordinateur reste une dépense élevée pour nombre de foyers français, les prix pratiqués sur le marché sont en baisse constante depuis de nombreuses années. De plus, l'utilisation des logiciels et des ordinateurs se simplifie et la gamme des possibilités s'enrichit jour après jour (lecteurs DVD-Rom, modem, carte vidéo, etc.). Cette évolution devrait convaincre certains foyers jusqu'ici réticents. En outre, le Gouvernement soutient l'offre de contenus à travers les programmes d'aides, tels

que le réseau pour la recherche et l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia (RIAM), le dispositif pour la création artistique multimédia (DICREAM) et le fonds d'aide à l'édition multimédia gérés par le Centre national de la cinématographie. Cet élargissement de l'offre de contenus entend répondre aux attentes de tous les Français. Enfin, l'apparition de nouveaux services interactifs sur les téléviseurs sont susceptibles de faire venir à l'Internet nos concitoyens les moins habitués aux équipements informatiques. En conclusion, ces éléments devraient permettre d'accélérer la pénétration des équipements informatiques et des nouvelles technologies au sein des foyers français.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60528

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2519

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6059